

# CAVALAIRE, RAYOL-CANADEL LA CORNICHE DES MAURES

Var  
**51**  
Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### Site classé

Décret du 7 septembre 2007

### Propriété

Conservatoire du Littoral,  
Département, Privée.

### Superficie

1.150 ha terrestre

### Autres mesures de protection concernant le site

MHI Villa 1925 (21/06/1994)

### Autres sites protégés sur la commune

Aucun



## COMPOSANTE DU SITE

### Motivation de la protection

“Le classement a pour objectif la prise en compte de la seule partie non encore urbanisée du littoral varois, entre la plage du Rayol et le Cap de la Vigie à Cavalaire-sur-Mer. Les quatre kilomètres de littoral se prolongent à l’intérieur des terres par le vallon du Fenouillet jusqu’aux crêtes de la Corniche des Maures (...).

Les terrains du conservatoire du littoral sont inclus dans le site ainsi que ceux du département (...).

Outre la qualité des lieux, la valeur de vestige de ces paysages et leur rareté sur le littoral varois justifient ici le classement.” (extraits du rapport de mission, Inspecteur Général Michel Brodovitch - 15 avril 2004)

“A mi-chemin entre le cap Bénat et la presqu’île de St Tropez, face aux îles du Levant, le site proposé au classement est l’aboutissement d’un long processus de protection ayant permis, malgré la pression constante de l’urbanisation, de conserver une série significative de paysages remarquables du littoral varois.

Outre le témoignage exceptionnel que constitue cette dernière partie naturelle de la Corniche des Maures, ouverte à la fois sur la mer et au contact avec le massif des Maures, le classement est également ici une manière de conclure le débat sur la vocation de ces espaces littoraux (...). En bordure littorale, il intègre les deux entités du Rayol et du domaine Foncin. Au nord, il s’appuie sur les zones urbanisées de Cavalaire et du Rayol-canadel pour rejoindre le Massif des Maures (...). La particularité du site est basée sur le maintien de la continuité du paysage entre le rivage et le massif obtenue grâce à la coupure entre ces urbanisations.”

(extraits du rapport à la CSS, Inspecteur Général Michel Brodovitch - 22 septembre 2005)

## Etat actuel

Les "Jardins du Rayol" sont entretenus par le Conservatoire du littoral qui est propriétaire du domaine. La partie intérieure du site est boisée et menacée par des risques d'incendie, des pistes DFCI ont été tracées. La partie littorale plus anthropisée avec le hameau du Dattier qui est soumis à des pressions de construction dans les propriétés privées. L'aménagement des pistes DFCI et de l'ancienne voie ferrée réhabilitée en piste cyclable. La plage de Bonporteau du Conseil Général est gérée par le Conservatoire du littoral.

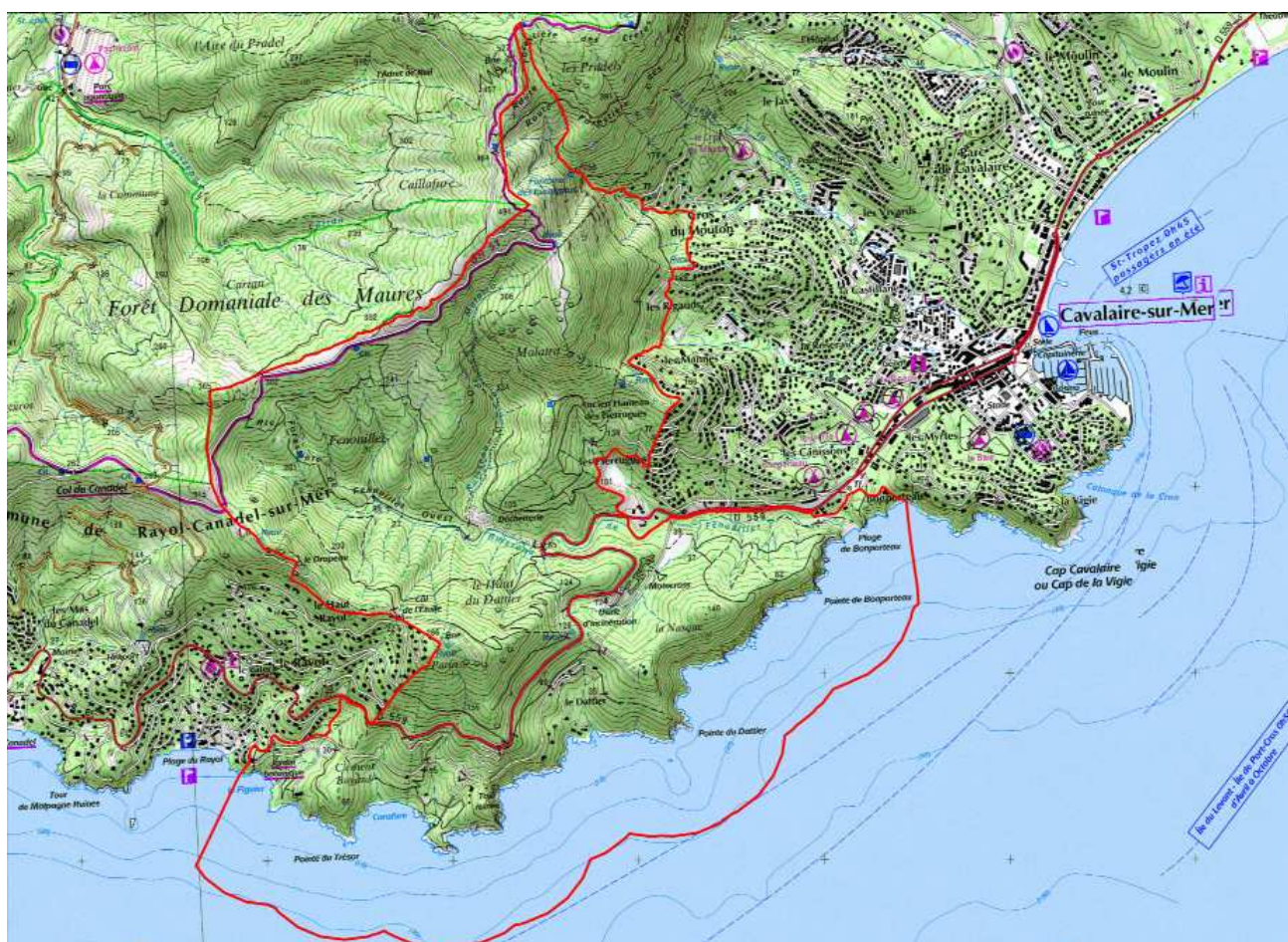
## Observation

Le classement englobe les sites appartenant au Conservatoire du littoral et au département du Var. Un projet de musée cartographique et sur l'environnement est étudié sur l'ancienne propriété Foncin. Une Opération Grand Site est en cours d'élaboration sur les Jardins du Rayol, pouvant être éventuellement étendue à l'ensemble du site après le classement.

## LOCALISATION DU PERIMETRE

Est classé parmi les sites du département du Var, l'ensemble formé par la Corniche des Maures (Décret du 7 septembre 2007)

## SITUATION



périmètre du Site Classé



Source : IGN-scan25